

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Hautes-Pyrénées

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE d'AZET n° D2024-10**  
séance du 11 avril 2024

Date de la convocation : 04 avril 2024

Date de l'affichage : 4 avril 2024

Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part au vote de la délibération : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 21H, le Conseil municipal d'Azet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryse PUYAU, maire :

Présents : PUYAU Maryse, SANS Frédéric, CARROT Franck, BEYRIE Francis, PEFONTAN Marie-Madeleine, BEYRIE Fanny, BEYRIE André, SAINAS Mikaël, SALETTIS Robin,

Excusés :

Absents : Guinet Jean

Secrétaire de séance : PEFONTAN Marie-Madeleine

## APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Le Conseil Municipal, une fois que la Maire ait présenté le compte administratif 2023 du budget principal et le compte administratif 2023 du budget annexe, approuve les comptes administratifs 2023.

A moment du vote des comptes administratifs 2023, la Maire a quitté la salle pour permettre au Conseil municipal de voter.

Contre :                    abstention :                    pour :

La Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus La Secrétaire,  
au registre sont les signatures

pour copie conforme



La Maire  
Maryse PUYAU

